

CONDITIONS OF USE FOR THIS PDF

The images contained within this PDF may be used for private study, scholarship, and research only. They may not be published in print, posted on the internet, or exhibited. They may not be donated, sold, or otherwise transferred to another individual or repository without the written permission of The Museum of Modern Art Archives.

When publication is intended, publication-quality images must be obtained from SCALA Group, the Museum's agent for licensing and distribution of images to outside publishers and researchers.

If you wish to quote any of this material in a publication, an application for permission to publish must be submitted to the MoMA Archives. This stipulation also applies to dissertations and theses. All references to materials should cite the archival collection and folder, and acknowledge "The Museum of Modern Art Archives, New York."

Whether publishing an image or quoting text, you are responsible for obtaining any consents or permissions which may be necessary in connection with any use of the archival materials, including, without limitation, any necessary authorizations from the copyright holder thereof or from any individual depicted therein.

In requesting and accepting this reproduction, you are agreeing to indemnify and hold harmless The Museum of Modern Art, its agents and employees against all claims, demands, costs and expenses incurred by copyright infringement or any other legal or regulatory cause of action arising from the use of this material.

NOTICE: WARNING CONCERNING COPYRIGHT RESTRICTIONS

The copyright law of the United States (Title 17, United States Code) governs the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material. Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE
GROUPE FRANÇAIS DU CONSEIL DE CONTRÔLE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIVISION DES RÉPARATIONS ET RESTITUTIONS
BUREAU CENTRAL DES RESTITUTIONS

Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre 1939 - 1945

Tome 2

Tableaux, tapisseries et sculptures

Каталог имущества захваченного во Франции во время войны 1939—1945

Том 2

Картины, стенные вышивки, скульптурные произведения

List of property removed from France during the war 1939 - 1945

Volume 2

Pictures, tapestries and sculptures

Verzeichnis des im Kriege 1939 - 1945 aus Frankreich verschleppten Eigentums

Band 2

Gemälde, Tapisserien und Skulpturen

RECOVERY OF PAINTINGS
(2 Braques)

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE
GROUPE FRANÇAIS DU CONSEIL DE CONTROLE

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIVISION DES REPARATIONS ET RESTITUTIONS

BUREAU CENTRAL DES RESTITUTIONS

Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre 1939-1945

Tome 2

Tableaux, tapisseries et sculptures

Каталог имущества захваченного во Франции во время войны 1939—1945 г.

Том 2

Картины, стенные вышивки, скульптурные произведения

List of property removed from France during the war 1939-1945

Volume 2

Pictures, tapestries and sculptures

Verzeichnis des im Kriege 1939-1945 aus Frankreich verschleppten Eigentums

Band 2

Gemälde, Tapisserien und Skulpturen

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

Berlin-Frohnau, le 11 décembre 1947

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage constitue le deuxième volume du catalogue des principales catégories de biens spoliés à la France par l'Allemagne. Comme le précédent, il a été préparé et édité par le Bureau Central des Restitutions à Berlin.

Cette nomenclature des œuvres d'art spoliées à la France, bien qu'elle comprenne 10.000 articles environ, n'est pas complète.

Pour des raisons diverses, certaines spoliations n'ont pu y trouver leur place. N'y figurent pas non plus les œuvres d'art déjà restituées, parmi lesquelles les très importantes collections que les Allemands avaient enlevées en France et transportées en Bavière et qui, grâce à l'activité compétente des Services Américains des Beaux-Arts, ont pu être envoyées en France dans un court délai.

Je tiens, à cette occasion, à rendre ici un hommage particulier au remarquable travail fourni par Mademoiselle Rose VALLAND, Chef de la Section Beaux-Arts à Berlin. Celle-ci avait réussi, pendant l'occupation, avec une grande audace, à recueillir les renseignements les plus précieux sur les spoliations réalisées par les Allemands. Elle a poursuivi depuis la libération l'œuvre ainsi entreprise en apportant, à la recherche et à l'identification en Allemagne de nos chefs-d'œuvre, la même foi et la même persévérance et a ainsi été le principal artisan de la reconstitution de notre patrimoine artistique.

Dans ce volume, sont marquées d'un astérisque, les œuvres d'art dont la valeur culturelle est incontestable. Ces œuvres d'art, qui constituent pour la plupart des objets de caractère unique, devront, conformément aux accords quadripartites, donner lieu à des compensations sur le patrimoine artistique allemand au cas où elles ne seraient pas retrouvées.

Le Directeur des Réparations et Restitutions

G. GLASSER

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

INTRODUCTION

Le patrimoine artistique français a subi, pendant la guerre, du fait des spoliations ennemies, des pertes considérables. Les Allemands ont pillé systématiquement de très riches collections particulières, ainsi que plusieurs musées.

Un certain nombre des objets spoliés ont déjà été récupérés, mais beaucoup manquent encore. Ce sont ces œuvres non retrouvées qui font l'objet du présent Répertoire.

...

Cet ouvrage a essentiellement pour but de faciliter la recherche et l'identification des biens spoliés. Il n'a donc pas été conçu comme un catalogue de collectionneurs, il n'en a pas la contexture et présente, d'ailleurs, des œuvres de valeur très inégale. Enfin, les photographies qu'il contient — fournies par les réclamants et qui sont souvent l'œuvre d'amateurs — sont parfois fort médiocres. Elles doivent néanmoins permettre, mieux qu'une longue description, d'identifier les œuvres d'art qu'elles représentent. On n'a donc éliminé que celles qui étaient absolument inutilisables.

Le Répertoire est divisé en quatre chapitres :

- Chapitre I : Tableaux et Dessins ;
- Chapitre II : Tapisseries ;
- Chapitre III : Sculptures ;
- Chapitre IV : Annexe.

Le Chapitre I : « Tableaux et Dessins », est divisé lui-même en 21 groupes correspondant aux divers sujets traités. On a pensé, en effet, malgré le caractère assez artificiel et parfois imprécis de cette division, que la recherche des tableaux en serait facilitée. Au demeurant, un index alphabétique des peintres placé en tête du chapitre permettra, chaque fois qu'une œuvre est signée, de savoir à quelles pages du catalogue on trouvera le nom de l'auteur.

Le Chapitre II : « Tapisseries », est divisé en plusieurs catégories d'après l'origine des tapisseries.

En ce qui concerne le Chapitre III : « Sculptures », on a classé les objets d'après la nature de la matière employée par le sculpteur : bois, bronze, marbre, etc. ...

Enfin, le Chapitre IV : « Annexe », contient la nomenclature des œuvres qui ont fait l'objet de dossiers de réclamation parvenus au Bureau Central des Restitutions après la rédaction du catalogue proprement dit.

Les rédacteurs du Répertoire ont éprouvé de graves difficultés du fait des imprécisions et des erreurs contenues dans certains dossiers. Ils ont adopté la désignation des époques et des styles, ainsi que les attributions d'œuvres à des artistes déterminés, telles qu'elles sont indiquées dans les déclarations des propriétaires spoliés, qui restent seuls responsables de l'exactitude de ces déclarations.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

Le présent ouvrage contient une liste d'environ 10.000 objets d'art. Cette liste n'est pas complète pour différentes raisons :

- 1° — Un certain nombre de personnes spoliées n'ont pas encore présenté leurs déclarations.
- 2° — Beaucoup de dossiers sont arrivés très tardivement ou font encore l'objet d'une correspondance pour éclaircir les déclarations incomplètes. Ces biens ne figurent pas dans le Catalogue, ils seront mentionnés dans un Supplément.
- 3° — On a laissé de côté, particulièrement en ce qui concerne les sculptures, les objets d'une faible valeur pour ne pas surcharger le Catalogue.

Il y a lieu surtout de souligner que cette nomenclature, en dehors de toute appréciation chiffrée qu'il eut été délicat d'établir, faute de renseignements précis et aussi d'un criterium permettant

de déterminer la valeur actuelle d'une œuvre d'art, ne donne qu'une image très incomplète du préjudice subi par le patrimoine national.

* * *

Il eut été désirable, pour faciliter les investigations des experts, de rédiger cet ouvrage en russe, en anglais et en allemand. Pour des raisons d'ordre matériel, il n'a pu être donné suite à ce projet ; toutefois, les titres de chaque groupe, ainsi que la table des matières, ont été reproduits dans chacune de ces langues.

Cet ouvrage est donc, essentiellement, un instrument de travail pour les experts chargés de récupérer les œuvres et objets d'art spoliés en France. Il énumère, en outre, pour des acquéreurs éventuels, les biens acquis de façon irrégulière qui, de ce fait, ne peuvent faire l'objet de tractations commerciales sans engager gravement leur responsabilité. Enfin, il constitue l'inventaire malheureusement incomplet des dommages considérables subis, pendant l'occupation, par de très nombreux particuliers et, d'une façon plus générale, par le patrimoine artistique de la France toute entière.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

NUM		НАГНЕ ФИГУРЫ	NUDES	
3378	43.346	E. Th. Bosshard	Nu à la chaise	M. Antoine Simon
3379	43.346	» »	Deux femmes nues dans un intérieur	<i>Idem</i>
3380	36.161	Jean de Botton	Femme nue, draperies vertes. Cadre bois doré	Société Cadet-Lafayette
3381	38.846	Edme Bouchardon (attribué à)	Homme nu couché. Sanguine	M. Robert Rosenberg
3382	36.234	François Boucher	Etude de jeune femme nue étendue. Sanguine	28×45 Mme Edgard Stern
3383	35.875	» »	Déesse sortant du bain	Mme Constance Raine
3384	37.761	François Boucher (attribué à)	Femme nue. Dessin	M. Paul de Cayeux de Sénarce
*3385	37.954	Georges Braque	Baigneuse au bras levé	130×74 M. Paul Rosenberg
3386	34.964	Xavier Bricard	Femme sirène	60×50 M. Robert Bloch
3387	32.391	Antoine Calbet	Nu au perroquet	24×31 M. Marcel Eugène Haferkamp
3388	32.086	Charles Chaplin	Jeune femme, la poitrine découverte	30×20 Duc de Mouchy
3389	37.374	Allegri : Le Corrège (attribué à)	Etude de nu en raccourci : « Amour au flambeau »	45×25 Mme de Lanarge
3390	32.635	Coubine	Femme nue debout	M. Henry Charpentier
3391	32.635	» »	Buste de femme nue. Toile ovale	<i>Idem</i>
3392	32.129	Gustave Courbet	« Les deux amies » ou « Le réveil ». (Photo)	77×100 Georges Wildenstein
3393	32.392	Coutine	Nu	Mme Katia Granoff
3394	32.129	Thomas Coutine	Baigneuse	Georges Wildenstein
3395	32.832	Lucas von Cranach	Une femme nue, coiffée d'un grand chapeau rouge sombre dont la plume retombe sur l'épaule	env. 60×35 Mme Jeanne Portas
*3396	37.954	Edgard Degas	Femme nue se peignant	M. Paul Rosenberg
*3397	37.954	» »	Deux femmes nues. Dessin	57×73 <i>Idem</i>
*3398	32.404	» »	Baigneuses	Succession Lévy de Benion
3399	40.948	Auguste Delacroix	Baigneurs. Cadre noir et argent	Mme Marthe Hirsch
3400	34.477	Angèle Delasalle	Femme nue, vue de dos, au bord de l'eau	M. Jules Nette
3401	32.561	Ferdinand Delvaux	Femme nue	M. Claude Spaak

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

ИЗЖИВАНИЕ И НАКЛАДНО

FLOWERS, FRUITS
AND STILL LIFEBLÜMEN, FRÜCHTE
UND STILLLEBEN

5008	33.299	Jean Botton	Nature morte. Sur une table recouverte d'une nappe blanche, une assiette avec des fruits dont une poire découpée et un couteau		Mme Lilly Brandler
5009	33.299	»	Sur une table, fleurs rouges dans un vase		Idem
5010	42.171	Boucher	Bouquet dans un vase	env. 45,5×54,5	M. Robert Sauvant
5011	33.240	Boussingault	Fleurs rouges et jaunes sur fond noir, genre pavots et coquelicots. Cadre blanc gris. Signature coin inférieur droit	env. 90×90	Mme Suzanne Ode
5012-13	47.912	Oiga Boumaaska	Fleurs. Deux toiles		M. Emile Zaslowski
5014		Georges Braque	Fleurs	40×50	M. Tony Lévy-Finger
5015	32.403	»	Nature morte. Sur une table, un citron, une pipe, une bouteille et une tasse. Signature coin inférieur gauche	33×40	Baron Robert de Rothschild
5016	37.954	»	Nature morte au pichet	92×73	M. Paul Rosenberg
5017	37.954	»	Nature morte aux raisins	65×26	Idem
5018	37.954	»	Nature morte aux fruits	73×23	Idem
5019	37.954	»	Nature morte aux fruits	65×19,5	Idem
5020	37.954	»	Nature morte aux huîtres	65×26	Idem
5021	37.954	»	Anémones	61×50	Idem
5022	37.954	»	Nature morte. Une bouteille et un verre	73×50	Idem
5023	37.954	»	Nature morte au vase vert	65×54	Idem
5024	37.954	»	Nature morte aux citrons	65×24	Idem
5025	37.954	»	Corbeille, anémones et deux citrons	50×60	Idem
5026	37.954	»	Compotier	130×97	Idem
5027	37.954	»	Guitare, compotier et vase	114×146	Idem
5028	37.954	»	Une guitare, des fruits, un pichet et un rameau	73×92	Idem
5029	37.954	»	Compotier, guitare avec une pipe	130×89	Idem
5030	37.954	»	Plat d'huîtres et rond de serviette	50×92	Idem
5031	37.954	»	Vase sur un guéridon	187×107	Idem
5032	37.954	»	Fruits auprès d'une tasse et d'une cuillère	22×73	Idem

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE
GROUPE FRANÇAIS DU CONSEIL DE CONTROLE
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIVISION DES REPARATIONS ET RESTITUTIONS
BUREAU CENTRAL DES RESTITUTIONS

Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre 1939 - 1945

Tome 2

Tableaux, tapisseries et sculptures

Каталог имущества захваченного во Франции во время войны 1939—1945 г.

Том 2

Картины, стениые вышивки, скульптурные произведения

List of property removed from France during the war 1939 - 1945

Volume 2

Pictures, tapestries and sculptures

Verzeichnis des im Kriege 1939 - 1945 aus Frankreich verschleppten Eigentums

Band 2

Gemälde, Tapissereien und Skulpturen

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

Berlin-Frohnau, le 11 décembre 1947

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage constitue le deuxième volume du catalogue des principales catégories de biens spoliés à la France par l'Allemagne. Comme le précédent, il a été préparé et édité par le Bureau Central des Restitutions à Berlin.

Cette nomenclature des œuvres d'art spoliées à la France, bien qu'elle comprenne 10.000 articles environ, n'est pas complète.

Pour des raisons diverses, certaines spoliations n'ont pu y trouver leur place. N'y figurent pas non plus les œuvres d'art déjà restituées, parmi lesquelles les très importantes collections que les Allemands avaient enlevées en France et transportées en Bavière et qui, grâce à l'activité compétente des Services Américains des Beaux-Arts, ont pu être envoyées en France dans un court délai.

Je tiens, à cette occasion, à rendre ici un hommage particulier au remarquable travail fourni par Mademoiselle Rose VALLAND, Chef de la Section Beaux-Arts à Berlin. Celle-ci avait réussi, pendant l'occupation, avec une grande audace, à recueillir les renseignements les plus précieux sur les spoliations réalisées par les Allemands. Elle a poursuivi depuis la libération l'œuvre ainsi entreprise en apportant, à la recherche et à l'identification en Allemagne de nos chefs-d'œuvre, la même foi et la même persévérance et a ainsi été le principal artisan de la reconstitution de notre patrimoine artistique.

Dans ce volume, sont marquées d'un astérisque, les œuvres d'art dont la valeur culturelle est incontestable. Ces œuvres d'art, qui constituent pour la plupart des objets de caractère unique, devront, conformément aux accords quadripartites, donner lieu à des compensations sur le patrimoine artistique allemand au cas où elles ne seraient pas retrouvées.

Le Directeur des Réparations et Restitutions

G. GLASSER

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

INTRODUCTION

Le patrimoine artistique français a subi, pendant la guerre, du fait des spoliations ennemies, des pertes considérables. Les Allemands ont pillé systématiquement de très riches collections particulières, ainsi que plusieurs musées.

Un certain nombre des objets spoliés ont déjà été récupérés, mais beaucoup manquent encore. Ce sont ces œuvres non retrouvées qui font l'objet du présent Répertoire.

Cet ouvrage a essentiellement pour but de faciliter la recherche et l'identification des biens spoliés. Il n'a donc pas été conçu comme un catalogue de collectionneurs, il n'en a pas la texture et présente, d'ailleurs, des œuvres de valeur très inégale. Enfin, les photographies qu'il contient — fournies par les réclamants et qui sont souvent l'œuvre d'amateurs — sont parfois fort médiocres. Elles doivent néanmoins permettre, mieux qu'une longue description, d'identifier les œuvres d'art qu'elles représentent. On n'a donc éliminé que celles qui étaient absolument inutilisables.

Le Répertoire est divisé en quatre chapitres :

- Chapitre I : Tableaux et Dessins ;
- Chapitre II : Tapisseries ;
- Chapitre III : Sculptures ;
- Chapitre IV : Annexe.

Le Chapitre I : « Tableaux et Dessins », est divisé lui-même en 21 groupes correspondant aux divers sujets traités. On a pensé, en effet, malgré le caractère assez artificiel et parfois imprécis de cette division, que la recherche des tableaux en serait facilitée. Au demeurant, un index alphabétique des peintres placé en tête du chapitre permettra, chaque fois qu'une œuvre est signée, de savoir à quelles pages du catalogue on trouvera le nom de l'auteur.

Le Chapitre II : « Tapisseries », est divisé en plusieurs catégories d'après l'origine des tapisseries.

En ce qui concerne le Chapitre III : « Sculptures », on a classé les objets d'après la nature de la matière employée par le sculpteur : bois, bronze, marbre, etc. ...

Enfin, le Chapitre IV : « Annexe », contient la nomenclature des œuvres qui ont fait l'objet de dossiers de réclamation parvenus au Bureau Central des Restitutions après la rédaction du catalogue proprement dit.

Les rédacteurs du Répertoire ont éprouvé de graves difficultés du fait des imprécisions et des erreurs contenues dans certains dossiers. Ils ont adopté la désignation des époques et des styles, ainsi que les attributions d'œuvres à des artistes déterminés, telles qu'elles sont indiquées dans les déclarations des propriétaires spoliés, qui restent seuls responsables de l'exactitude de ces déclarations.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

Le présent ouvrage contient une liste d'environ 10.000 objets d'art. Cette liste n'est pas complète pour différentes raisons :

- 1^o — Un certain nombre de personnes spoliées n'ont pas encore présenté leurs déclarations.
- 2^o — Beaucoup de dossiers sont arrivés très tardivement ou font encore l'objet d'une correspondance pour éclaircir les déclarations incomplètes. Ces biens ne figurent pas dans le Catalogue, ils seront mentionnés dans un Supplément.
- 3^o — On a laissé de côté, particulièrement en ce qui concerne les sculptures, les objets d'une faible valeur pour ne pas surcharger le Catalogue.

Il y a lieu surtout de souligner que cette nomenclature, en dehors de toute appréciation chiffrée qu'il eut été délicat d'établir, faute de renseignements précis et aussi d'un criterium permettant

de déterminer la valeur actuelle d'une œuvre d'art, ne donne qu'une image très incomplète du préjudice subi par le patrimoine national.

* * *

Il eut été désirable, pour faciliter les investigations des experts, de rédiger cet ouvrage en russe, en anglais et en allemand. Pour des raisons d'ordre matériel, il n'a pu être donné suite à ce projet ; toutefois, les titres de chaque groupe, ainsi que la table des matières, ont été reproduits dans chacune de ces langues.

Cet ouvrage est donc, essentiellement, un instrument de travail pour les experts chargés de récupérer les œuvres et objets d'art spoliés en France. Il énumère, en outre, pour des acquéreurs éventuels, les biens acquis de façon irrégulière qui, de ce fait, ne peuvent faire l'objet de tractations commerciales sans engager gravement leur responsabilité. Enfin, il constitue l'inventaire malheureusement incomplet des dommages considérables subis, pendant l'occupation, par de très nombreux particuliers et, d'une façon plus générale, par le patrimoine artistique de la France toute entière.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

NUM		НАИМЕНОВАНИЕ ФИГУРЫ		NUDES	
3378	43.946	E. Th. Bonahard	Nu à la chaise		M. Antoine Simon
3379	43.946	» »	Deux femmes nues dans un intérieur		<i>Idem</i>
3380	36.161	Jean de Botton	Femme nue, draperies vertes. Cadre bois doré		Société Cadet-Lafayette
3381	38.846	Edme Bouchardon (attribué à)	Homme nu couché. Sanguine		M. Robert Rosenberg
3382	36.234	François Boucher	Etude de jeune femme nue étendue. Sanguine	28×45	Mme Edgard Stern
3383	35.875	» »	Déesse sortant du bain		Mme Constance Raine
3384	37.761	François Boucher (attribué à)	Femme nue. Dessin		M. Paul de Cayeux de Sainty
*3385	37.954	Georges Braque	Baigneuse au bras levé	130×74	M. Paul Rosenberg
3386	34.964	Xavier Bricard	Femme sirène	60×50	M. Robert Bloch
3387	32.391	Antoine Calbet	Nu au perroquet	24×31	M. Marcel Eugène Haifemeyer
3388	32.086	Charles Chaplin	Jeune femme, la poitrine découverte	30×20	Duc de Mouchy
3389	37.374	Allegri : Le Corrège (attribué à)	Etude de nu en raccourci : « Amour au flambeau »	45×25	Mme de Lanarge
3390	32.635	Coubine	Femme nue debout		M. Henry Charpentier
3391	32.635	» »	Buste de femme nue. Toile ovale		<i>Idem</i>
3392	32.129	Gustave Courbet	« Les deux amies » ou « Le réveil ». (Photo)	77×100	Georges Wildenstein
3393	32.392	Coutine	Nu		Mme Katia Granoff
3394	32.129	Thomas Coutine	Baigneuse		Georges Wildenstein
3395	32.832	Lucas von Cranach	Une femme nue, coiffée d'un grand chapeau rouge sombre dont la plume retombe sur l'épaule	env. 60×35	Mme Jeanne Portas
*3396	37.954	Edgard Degas	Femme nue se peignant		M. Paul Rosenberg
*3397	37.954	» »	Deux femmes nues. Dessin	57×73	<i>Idem</i>
*3398	32.404	» »	Baigneuses		Succession Lévy de Benetton
3399	40.948	Auguste Delacroix	Baigneurs. Cadre noir et argent		Mme Marthe Hirsch
3400	34.477	Angèle Delasalle	Femme nue, vue de dos, au bord de l'eau		M. Jules Nette
3401	32.561	Ferdinand Delvaux	Femme nue		M. Claude Spaak

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

		OBJETS DU QUOTIDIEN	FLowers, FRUITS AND STILL LIFE	PERSONS, FIGURES AND CHILDREN
5000	52.299	Jean Béraud	Nature morte. Sur une table recouverte d'une nappe blanche, une assiette avec des fruits dont une poire découpée et un couteau	Mme Lilly Brandler
5000	52.299	" "	Sur une table, fleurs rouges dans un vase	Idem
5010	45.171	Boucher	Bouquet dans un vase env. 45,5×54,5	M. Robert Sauvart
5011	33.240	Bonnigault	Fleurs rouges et jaunes sur fond noir, genre pavots et coquelicots. Cadre blanc gris. Signature coin inférieur droit env. 90×90	Mme Suzanne Ode
5012-13	47.913	Olga Boznańska	Fleurs. Deux toiles	M. Emile Zaslowski
5014		Georges Braque	Fleurs 40×50	M. Tony Lévy-Finger
5015	52.408	" "	Nature morte. Sur une table, un citron, une pipe, une bouteille et une tasse. Signature coin inférieur gauche 33×40	Baron Robert de Rothschild
5016	37.954	" "	Nature morte au pichet 92×73	M. Paul Rosenberg
5017	37.954	" "	Nature morte aux raisins 65×26	Idem
5018	37.954	" "	Nature morte aux fruits 73×23	Idem
5019	37.954	" "	Nature morte aux fruits 65×19,5	Idem
5020	37.954	" "	Nature morte aux huîtres 65×26	Idem
5021	37.954	" "	Anémones 61×50	Idem
5022	37.954	" "	Nature morte. Une bouteille et un verre 73×50	Idem
5023	37.954	" "	Nature morte au vase vert 65×54	Idem
5024	37.954	" "	Nature morte aux citrons 65×24	Idem
5025	37.954	" "	Corbeille, anémones et deux citrons 50×60	Idem
5026	37.954	" "	Compotier 130×97	Idem
5027	37.954	" "	Guitare, compotier et vase 114×146	Idem
5028	37.954	" "	Une guitare, des fruits, un pichet et un rameau 73×92	Idem
5029	37.954	" "	Compotier, guitare avec une pipe 130×89	Idem
5030	37.954	" "	Plat d'huîtres et rond de serviette 50×92	Idem
5031	37.954	" "	Vase sur un guéridon 187×107	Idem
5032	37.954	" "	Fruits auprès d'une tasse et d'une cuillère 22×73	Idem

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

B.P. NF 3 826,88 -

TÉL. 950 02-60

ETUDE DE M^e JEAN RUELLE

~~Avoué près le Tribunal de Grande Instance de Versailles~~
Avocat du Barreau de VERSAILLES

Reçu de M. Paul ROSENBERG et Cie en un chèque
sur la BANQUE DE FRANCE N° 5 271 251 - - la somme

de TROIS MILLE HUIT CENT VINGT SIX FRANCS quatre-
vingt-huit centimes - ~~Nouveaux Francs~~ - - - - -

en règlement de mes frais et Honoraires dans une
affaire ROSENBERG - - - - -

~~renvoya ce trois de deux boîtes de Banque - / X... par le 15/6/74~~

Versailles, le Trois Juillet 1974 - - -

N° 11067

JEAN RUELLE

~~AVOUÉ~~
Avocat

S'empresse de vous accuser
réception et de vous adresser ci-
contre reçu de la somme que vous
lui avez remise pour les causes
y énoncées.

Et vous prie de croire à
l'assurance de ses sentiments
dévoués.

*Occupation
de Prague*

7, rue des Prés aux Bois
~~25 BOULEVARD DE LA REINE~~

*ci-joint le reçu du
chèque n° 403 Chase National
\$ 785 du 24 Juin 74*

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

DARIER & C^{IE}
GENÈVE

Genève, le 30 mai 1975.

DIRECTION

Monsieur Alexandre ROSENBERG
20 East 79th Street
NEW YORK
N.Y. 10021

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 20 mai et vous en remercions.

Selon vos instructions, nous avons porté les deux chèques de \$ 17.019,71 sur les deux comptes que vous nous avez mentionnés.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

H. Trösch

Secrétaire
(en l'absence de
Monsieur Jacques DARIER)

Boaque

vos
point de vue. Je ne suis pas suffisamment familier avec les usages du barreau français pour évaluer la position selon laquelle les honoraires d'un avocat entretiennent une certaine relation avec la substance financière d'une transaction réussie.

./.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

PAUL ROSENBERG & CO.

20 EAST 79TH STREET
NEW YORK, N. Y. 10021
(212) 744-2340

Le 21 Juin, 1974

Maître Claude Crinon
7, Place Malesherbes
75017 Paris, France

Cher Maître,

J'ai bien reçu votre demande d'honoraires en date du 12 juin pour l'établissement de la transaction dont le résultat a été la reprise en possession de deux peintures par Braque.

Ma soeur vous avait, à ma demande, représenté que le montant de ces honoraires nous paraissait excessif. Nous fondons cette opinion sur le fait que la conduite et conclusion de l'affaire ont été largement exemptes des fardeaux qui réclament d'un avocat une grosse mise en oeuvre de temps, d'efforts et d'ingéniosité: le dossier était préconstitué quant à ses pièces déterminantes, les débours minimes, l'opération totale s'est inscrite en quatre jours, la défense de la partie adverse a été singulièrement faible et maladroite, et d'ailleurs son désir d'un accommodement aussi marqué que le nôtre, à tel point que le principe d'une transaction était acquis d'avance. D'autre part, mon intervention personnelle a servi utilement.

Ceci n'est pas dit dans l'esprit de contester la validité ou la qualité de vos services, lesquelles ont été très élevées et auxquelles je rends hommage, mais afin d'expliquer les causes de notre désaccord, auquel nous nous tenons. Je sais que vous maintenez également votre point de vue. Je ne suis pas suffisamment familier avec les usages du barreau français pour évaluer la position selon laquelle les honoraires d'un avocat entretiennent une certaine relation avec la substance financière d'une transaction réussie.

./.

COPY

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

RECEIVED/RECU
 URGENCY TO FINAL PAYMENT
 Date d'arrivée d'encasement
 ON/our
 ON/our
 ON/our
 ON/our
 ON/our
 BOUGHT/ac
 ARBITRAGE
 SOLD/vent
 REQUEST FOR T/C IN :
 Q. QUANTITY DENOM. AMOUNT
 TOTAL
 T/C
 CHANGE
 DRAFTS
 BANK DRAFTS
 CHEQUES DE BANQUE
 TRAVELLERS CHECKS
 CHEQUES DE VOYAGES
 VISA
 63

28/1/74
 418874
 EXCHANGE TO Paul Rosenberg - c
 CHANGE à chèque d.d.F. et de la chq. et de la chq.

Maître Claude Crinon - Page 2 -
 \$ 777,30
 DEBIT A/C N° AMOUNT/Montant

Quoiqu'il en soit je vous fais parvenir ci-joint un chèque en dollars d'un montant équivalent à Frs 55,000, lequel satisfait à votre demande, compte-tenu de la somme de Frs 5,000 précédemment versée. J'ai vérifié auprès de ma soeur que c'est ainsi qu'elle comprend également le décompte.

Avec mes remerciements et mon appréciation pour la promptitude et la détermination de votre action dans cette affaire, je vous prie de croire, Cher Maître, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Alexandre Rosenberg

\$ 777,30 6% F 3700 -
 Copie: Mme R. Sinclair.
 P.J. 1.

Gift to Mme Nolan de Bonilly
 (Carole Margit) who supply
 information leading to the recovery
 of Two Paintings by Braque.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY
 OF NEW YORK
 14, PLACE VENDOME - 75001 PARIS
 COURRIER : 75021 PARIS CEDEX 01
 TÉL. 260 35-60
 CABLE : MORGANBANK-PARIS
 R.C. PARIS 88 B 5499 B.E. N° 51

N° 116974 PARIS, 28/6/74

EXCHANGE to Paul ROSENBERG & Co
 CHANGE à cheque B d F of Van Cleef & Arpels

RECEIVED/REÇU :
 SUBJECT TO FINAL PAYMENT
 Sous réserve d'encaissement

	CHEQUES	CHEQUES ON/sur U.S. TREASURER	CHEQUE(S) ON/sur OURSSELVES/nous-mêmes	CASH Teller N° Espèces caisse
ON/sur NY	\$ 777,30			
ON/sur		DEBIT A/C N°	AMOUNT/Montant	
ON/sur				
ON/sur	F			F

BOUGHT/acheté	AMOUNT/Montant	RATE/Cours	EQUIVALENT	VALUE DATE Date Valeur
			F	CE JOUR
SOLD/vendu			F	

REQUEST FOR T/C IN :		DELIVERED/REMIS :					
QTY	DENOM.	AMOUNT	EQUIVALENT of/de	AT/à	AMOUNT/Montant	SETTLED IN/Réglé en	AMOUNT/Montant
@	=				F	CASH/Espèces	F
@	=					»	
@	=		F			»	
@	=					CREDIT IN A/C N°	
@	=						
TOTAL							
COMMISSION							
T C		\$ 777,30	4,76	F 3700-		BANK DRAFTS CHEQUES DE BANQUE	
CHANGE		F				TRAVELLERS CHECKS CHEQUES DE VOYAGES	
DRAFTS							

Collection items subject to the laws and usages in the country of payment but without responsibility for the non observation, including France, of any legal delays.
 Encaissement soumis aux lois et usages en vigueur dans le pays du lieu de paiement, mais sans aucune responsabilité pour l'inobservation, même en France, de tous délais légaux.

VISA 63

Gift to Mme Wernus de Romilly
 (Nicole Mangin) who supply
 information leading to the recovery
 of Two Paintings by Braque.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33



VAN CLEEF & ARPELS INC 744 FIFTH AVENUE
NEW YORK

VAN CLEEF & ARPELS LTD HALTON HOUSE 20 23 HOLBORN
LONDRES

VAN CLEEF & ARPELS SA 12, QUAI GENERAL GUISSAN
GENÈVE

INSEE N° 766 75 101 0 265 K
REG. COM. PARIS N° 57 B 2756

VAN CLEEF & ARPELS
JOAILLIERS
22, PLACE VENDÔME
PARIS

BOULEVARD DE LA CROISSETTE
CANNES

PLACE DU CASINO
MONTE CARLO

RUE GONTAUT BIRON
DEAUVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 15 102 000 F

TEL. : 073.7000 . Adr. Télég. VANARPELS-PARIS

PARIS, le 28 Juin 1974

M Paul ROSENBERG & Co
20 East 79 th Street
NEW-YORK

Une pendulette or "8jours", Van Cleef
& Arpels, bloc agate.....

F.3700

=====

chèque PR 6 n° 404 Chase Manhattan
de \$ 777,30 échangé chez Rozen
contre chèque 3700 frs B de fr. 5271282

Gift to Mme Worms de Romilly
(Nicole Mangin) who supply
information leading to the recovery
of Two Paintings by Braque.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

CLAUDE CRINON

AVOCAT

7, PLACE MALESHERBES
75017 PARIS

TÉL. 924-54-52 & 766-18-56

Le 19 Juin 1974.

Madame SINCLAIR.
9, Avenue du Maréchal Maunoury.
75116 PARIS.

Chère Madame,

Mon correspondant à Versailles, Me. RUELLE, m'adresse
la note de ses frais et honoraires, qui s'établit ainsi:

- Frais d'ordonnance 526,88 Frs,
- Frais de Me.HELDT, Huissier: 300 Frs,
- Frais taxés et honoraires de Me. RUELLE : 3.000 Frs,

soit, au total: 3.826,88 Frs.

Voulez-vous avoir l'obligeance de m'adresser cette somme,
par chèque à l'ordre de Me. RUELLE ?

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes
hommages respectueux.

Cl. Crinon

*Chèque Chase Manhattan n: 403 \$ 785
cédé chez Morgan le 24 Juin 74
carte chèque B d. F. 5271251*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY
OF NEW YORK
14, PLACE VENDOME - 75001 PARIS
COURRIER : 75021 PARIS CEDEX 01
TÉL. 742 59-79 - 073 24-20
CABLE : MORGANBANK-PARIS
R.C. PARIS 55 B 5499 - B.E. N° 51

N° 100686 PARIS, 24/6/74

EXCHANGE to M^{me} SINCLAIR
CHANGE à chq of Me RUELLE

RECEIVED/REQU :
SUBJECT TO FINAL PAYMENT
Sous réserve d'encaissement

	CHEQUES	CHEQUES ON/sur U.S. TREASURER	CHEQUE(S) ON/sur OURSSELVES/nous-mêmes	CASH Teller N° Espèces caisse
ON/sur <u>NY</u>	<u>\$ 785-</u>			
ON/sur		DEBIT A/C N°	AMOUNT/Montant	
ON/sur				
ON/sur	F			F

BOUGHT/acheté	AMOUNT/Montant	RATE/Cours	EQUIVALENT	VALUE DATE Date Valeur
			F	
ARBITRAGE			F	CE JOUR
SOLD/vendu				

REQUEST FOR T/C IN :			DELIVERED/REMIS :				
QUANTITY	DENOM.	AMOUNT	EQUIVALENT of/de	AT/à	AMOUNT/Montant	SETTLED IN/Réglé en	AMOUNT/Montant
@	=				F	CASH/Espèces	F
@	=					»	
@	=		F			»	
@	=					CREDIT IN A/C N°	
@	=						
TOTAL							
COMMISSION	T C		<u>\$ 785-</u>	<u>48750</u>	<u>F 3826,88</u>	BANK DRAFTS CHÈQUES DE BANQUE	
	CHANGE		F			TRAVELLERS CHECKS CHÈQUES DE VOYAGES	VISA
	DRAFTS						63
N°	Collection items subject to the laws and usages in the country of payment but without responsibility for the non observation, including France, of any legal delays. Encaissement soumis aux lois et usages en vigueur dans le pays du lieu de paiement, mais sans aucune responsabilité pour l'inobservation, même en France, de tous délais légaux.						

loin de s'imposer; un échec à ce niveau compromettrait assurément le résultat car la vente publique aurait eu lieu.

Cela dit, vous avez raison de souligner que votre intervention, lors du rendez-vous, a été extrêmement utile et que nous avons été servis par la chance: celle d'avoir en face de nous des gens particulièrement maladroits, et que leur mauvaise conscience paralysait.

Je pense avoir fixé mes honoraires à un taux très raisonnable, pour tenir compte de toutes ces circonstances, et aussi de l'avantage considérable que je vous ai procuré; je puis vous assurer que la somme demandée est même modeste, au regard des pratiques habituelles; c'est pourquoi j'ai été, je vous l'avoue, un peu surpris que vous trouviez ma demande excessive.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

CLAUDE CRINON

AVOCAT

7, PLACE MALESHERBES
75017 PARIS

TÉL. 924-54-52 & 766-18-56

Le 24 Juin 1974.

Monsieur Alexandre ROSENBERG.
Paul ROSENBERG & Co.
20 East 79th Street.
NEW-YORK N.Y. 10.021.
U.S.A.

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 Juin.

Très sincèrement, je ne crois pas que l'on puisse dire que le principe d'une transaction était acquis d'avance; lorsque l'affaire m'a été confiée, les chances de la voir aboutir étaient restreintes, compte tenu essentiellement du délai écoulé, et vous savez que Madame SINCLAIR elle-même était sceptique quant à sa réussite.

La phase décisive était l'obtention d'une ordonnance plaçant les oeuvres sous main de justice; j'ai pu, grâce à une préparation délicate et précise, obtenir de Monsieur le Président du Tribunal de Versailles qu'il rende une décision en ce sens, ce qui était loin de s'imposer; un échec à ce niveau compromettrait assurément le résultat car la vente publique aurait eu lieu.

Cela dit, vous avez raison de souligner que votre intervention, lors du rendez-vous, a été extrêmement utile et que nous avons été servis par la chance: celle d'avoir en face de nous des gens particulièrement maladroits, et que leur mauvaise conscience paralysait.

Je pense avoir fixé mes honoraires à un taux très raisonnable, pour tenir compte de toutes ces circonstances, et aussi de l'avantage considérable que je vous ai procuré; je puis vous assurer que la somme demandée est même modeste, au regard des pratiques habituelles; c'est pourquoi j'ai été, je vous l'avoue, un peu surpris que vous trouviez ma demande excessive.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

CLAUDE CRINON

AVOCAT

7, PLACE MALESHERBES
75017 PARIS

TÉL. 924-54-52 & 766-18-56

Le 12 Juin 1974.

Paul ROSENBERG & C^o.
20 , East 79th Street.
New-York.
U.S.A.

Messieurs,

En règlement de mes honoraires dans l'affaire des deux BRAQUE, je vous serais obligé de bien vouloir me faire tenir la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Al. Crinon

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

CLAUDE CRINON

AVOCAT

7, PLACE MALESHERBES
75017 PARIS

TÉL. 924-54-52 & 766-18-56

Le 12 Juin 1974.

Paul ROSENBERG & C^o.
20, East 79th Street.
New-York.
U.S.A.

Messieurs,

Par la présente, je vous donne reçu de la somme de DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE FRANCS (235.000 Francs) que vous m'avez remise pour être versée à Mme. BONIJOL, demeurant 15, Avenue des Etats-Unis, à Versailles, à titre d'indemnité transactionnelle.

Cette indemnité a pour contrepartie la restitution des deux oeuvres de BRAQUE:
- " GUERIDON AU PAQUET DE TABAC ",
- " BAÛGNEUSE AU BRAS LEVE é,
qui étaient en possession de Mme. BONIJOL.

Contre le versement de la somme susdite, Mme. BONIJOL vous a remis les deux oeuvres et a renoncé à toutes ses prétentions.

Paris, le 12 Juin 1974.

Cl. Crinon

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

TRANSACTION.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

R E C U

Madame Eliane Geriella Laurence COLONNA, épouse de Monsieur
 COLONNA, de nationalité française,
 née (75), mariée
 Monsieur Christian,
 age reçu par M.

Nous, soussignés,

Micheline, Nanette ROSENBERG, épouse de M. Robert SINCLAIR,
 demeurant à Paris (16^e) 9, Avenue du Maréchal Maunoury,

Monsieur Alexandre Paul ROSENBERG, demeurant à New-York (U.S.A.)
 20 East 79 th Street,

Agissant en qualité de seuls héritiers de Monsieur Paul ROSENBERG,

Donnons reçu à Maître BLACHE, Commissaire-Priseur à
 Versailles, des deux oeuvres de BRAQUE:

- " GUERIDON AU PAQUET DE TABAC "
- " BAIGNEUSE AU BRAS LEVE ",

qu'il nous remet ce jour, en vertu de la mainlevée de saisie
 revendication constatée par un protocole d'accord transactionnel
 intervenu le 11 Juin 1974, entre nous et Madame COLONNA, épouse
 BONIJOL.

Nous précisons que l'état des toiles ne fait l'objet
 d'aucune contestation de notre part; nous les recevons dans
 l'état où elles se trouvent, sans réclamation de notre part à
 ce sujet.

*Chèque n° 402 Chaux-Bas
 de M. Roger Jangot, 849,105*

Chèque n° 28

reçu le 11 Juin 1974

M. Claude Curran

*nationalité française,
 épouse contractuel-
 art,
 75 th Street,
 pour le Président du
 M. BLACHE, Commissaire de
 à placé sous séquestre
 en cette qualité,
 M. BLACHE au " COMPTON
 101-102 rue de la Harpe,
 à Paris, dénommé
 M. BLACHE au " BRAS LEVE " au
 sein de
 au 11 Juin 1974
 des de leurs Conseils,
 en vertu de notre des
 autres ententes.*

Signature

Signature

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

12 Juin 1974

Chèque n° 402 Chase Bank
to Morgan Guaranty \$48.155
(18 = 4.88)

Chèque Banque de France
235.000 francs
à l'ordre de C.A.R.P.A

remis ce jour à
M. Claude Guinan

Monsieur
Française,
) mariée
Christian,
par Me.

Mme française,
contractuel-
urant à

objets d'art,
ris (8°),
reet,

Monsieur du
ROSENBERG
oeuvres de

Huissier de
sous séques-
ualité,
COMPOTIER
MPOTIER ".

nommée
S LEVE " ou

Madame BONIJOL invoque la détention de bonne foi des
deux oeuvres et résiste à la revendication.

Ensuite de quoi, par l'intermédiaire de leurs Conseils,
les parties se sont rapprochées et sont convenues de mettre fin
transactionnellement au litige dans les conditions suivantes:

Zoriff Alexandre Guinan
Richard L. L. L.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

TRANSACTION.

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Madame Eliane Danielle Laurence COLONNA, épouse de Monsieur BONIJOL, née le 4 Mars 1938, à Monaco, de nationalité française, demeurant 15, Avenue des Etats-Unis, à Versailles (78), mariée sous le régime de la séparation de biens avec Monsieur Christian, Marcel, Roger BONIJOL, suivant contrat de mariage reçu par Me. SAVOURE, Notaire à Versailles,

D'UNE PART,

ET

- 1° - Madame Micheline Nanette ROSENBERG, de nationalité française, née le 4 Juin 1917, à Paris (8°), épouse séparée contractuellement de biens de Monsieur Robert SINCLAIR, demeurant à Paris (16°) 9, Avenue du Maréchal Maunoury,
- 2° - Monsieur Alexandre, Paul ROSENBERG, négociant en objets d'art, de nationalité française, né le 8 Mars 1921, à Paris (8°), demeurant à New-York (U.S.A.) 20, East 79 th Street,

D'AUTRE PART:

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT:

Suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Versailles, le 31 Mai 1974, les Consorts ROSENBERG ont été autorisés à placer sous main de justice deux oeuvres de BRAQUE dont ils revendiquent la propriété.

Un procès-verbal du ministère de Me. HELDT, Huissier de Justice à Versailles, en date du 6 Juin 1974, a placé sous séquestre de Me. BLACHE, désigné par l'ordonnance en cette qualité, l'oeuvre dénommée " GUERIDON AU PAQUET DE TABAC " ou " COMPOTIER GUITARE PAQUET DE TABAC " ou " NATURE MORTE GUITARE COMPOTIER ".

Madame BONIJOL a remis la deuxième toile, dénommée " BAIGNEUSE AU BRAS LEVE " ou " BAIGNEUSE ASSISE AU BRAS LEVE " ou " VENUS AU BRAS LEVE " à Me. BLACHE, le 7 Juin 1974.

Madame BONIJOL invoque la détention de bonne foi des deux oeuvres et résiste à la revendication.

Ensuite de quoi, par l'intermédiaire de leurs Conseils, les parties se sont rapprochées et sont convenues de mettre fin transactionnellement au litige dans les conditions suivantes:

Signature: Alexandre Rosenberg
Signature: Micheline Sichel

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

Transaction.

I° - Les deux oeuvres de BRAQUE faisant l'objet de l'ordonnance du 31 Mai 1974 sont remises aux Consorts ROSENBERG qui en sont légitimes ~~detenteurs~~ *et propriétaires et en deviennent* *les détenteurs*

CR
A.I.
R.S.

Madame BONIJOL donne instructions à Me. BLACHE, par le présent protocole, de remettre les oeuvres à Madame SINCLAIR ou à Monsieur Alexandre Paul ROSENBERG, ou à tout mandataire par eux désigné.

Les Consorts ROSENBERG donnent mainlevée de la saisie revendication pratiquée par exploit de HELDT, en date du 6 Juin 1974, et du séquestre amiable constitué par Madame BONIJOL, le 10 Juin 1974.

II° - En contrepartie et à titre de règlement transactionnel, les Consorts ROSENBERG versent à Madame BONIJOL la somme de DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE FRANCS (235.000 Francs) qui sera réglée au plus tard le TREIZE JUIN MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE (13 Juin 1974) par chèque à l'ordre de CARPA, remis entre les mains de Me. CRINON, qui le transmettra à Monsieur le Bâtonnier DAMIEN.

III° - Le présent accord transactionnel est soumis à la condition résolutoire expresse de l'examen des oeuvres par Monsieur Alexandre Paul ROSENBERG, lequel se réserve discrétionnairement de refuser la réalisation de l'accord.

En cette dernière hypothèse, la transaction deviendra nulle et non avenue et les parties s'interdisent de la produire en justice.

IV° - Moyennant les dispositions sus-indiquées, chaque partie se déclare intégralement remplie de ses droits et renonce à toute réclamation à l'égard de l'autre, la présente convention ayant un caractère forfaitaire, transactionnel et définitif, dans les termes de l'article 2044 du Code Civil.

Fait à Paris, le Onze Juin Mil neuf cent soixante quatorze.

Lu et approuvé

Bon pour transaction dans

les termes ci-dessus.

*1 mot rajouté
5 mots rajoutés*

Lu et approuvé

Bon pour transaction dans

*les termes ci-dessus.
Bon pour mainlevée -*

Alexandre Paul Rosenberg

Bonijol

Lu et approuvé

*Bon pour transaction dans les termes ci-dessus
Bon pour mainlevée
A. Bonijol*

A.I.
R.S.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	II.BB.33

Je, soussigné Alexandre P. Rosenberg, certifie l'exactitude des renseignements suivants qui retracent le mouvement de France aux Etats-Unis de la galerie d'art dont je suis depuis 1959 le directeur.

Depuis 1908, mon père, Paul Rosenberg, dirigeait à Paris un établissement fort connu, sis 21 rue La Boétie. La raison sociale en était "Paul Rosenberg". Dans les années précédant immédiatement la guerre de 1939-1945, il avait progressivement transporté hors de France, en majorité aux Etats-Unis, une partie importante des oeuvres constituant l'inventaire de sa galerie. Dès le début des hostilités, en septembre 1939, il décida de fermer définitivement son établissement de Paris, résiliant officiellement sa patente. En juin 1940, il gagna New York avec sa famille, où il ouvrit la même année l'établissement successeur de celui de Paris afin de poursuivre sa carrière, sous la raison sociale de Paul Rosenberg & Cie, laquelle fonctionna depuis ce temps sans interruption et que je dirige actuellement à sa suite.

La totalité des objets appartenant à "Paul Rosenberg, Paris" et demeurés en France furent spoliés et dispersés par les autorités allemandes d'occupation pendant la période 1940-1944. Ce n'est qu'à partir de 1945 que l'étendue de ces spoliations put être déterminée et fut dûment déclarée dans des dossiers fournis aux diverses autorités compétentes. Les recherches et enquêtes, privées et officielles, conduites à cette époque, résultèrent dans la récupération et la restitution d'un nombre d'oeuvres d'art, isolément ou en groupes séparés, dont les dates de recouvrement s'échelonnèrent entre 1946-et 1950. Les objets ainsi retrouvés furent, à mesure de leur récupération, acheminés sur l'établissement successeur de New York, "Paul Rosenberg & Co", sous le couvert de licences d'exportation demandées et obtenues des bureaux régulateurs concernés.

Entre 1950 et 1974, aucune nouvelle récupération n'a réclamé la demande d'une autorisation d'exporter. La récente redécouverte de deux oeuvres de Braque, fortuite et longuement retardée par les circonstances de leur détention, et la demande d'exportation correspondante, s'inscrivent dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.

Fait à New York,

Sworn to before me this
day of October, 1974

Alexandre Rosenberg

STATE OF NEW YORK)
: ss.:
COUNTY OF NEW YORK)